

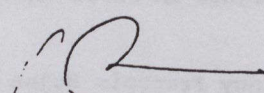
- (iv) l'Accord sur les relations dans le domaine de la télévision, signé à Paris, le 11 juillet 1983,⁽¹⁾ comme modifié par un Échange de Notes fait à Ottawa le 8 février 1989.⁽²⁾

Lors de la réunion de la Commission mixte cinématographique tenue à Ottawa, le 5 septembre 1990, les représentants de nos deux pays ont jugé utile de modifier les dispositions de ces Accords. J'ai donc l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de vous proposer les modifications énoncées dans l'Annexe de cette note.

Si ces propositions conviennent au gouvernement de la République française, j'ai l'honneur de proposer que la présente note, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que votre réponse à cet effet, constituent un accord modifiant les quatre accords nommés dans le premier paragraphe de cette note, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures


par Paul Racine
Sous-ministre adjoint
Politique des communications
Ministère des Communications

(1) Recueil des traités du Canada 1983 No 18

(1) Recueil des traités du Canada 1989 No 7